

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة
MINISTERE DE LA SANTE
الوكالة الوطنية للدم
AGENCE NATIONAL DU SANG



Réf : 1820..... / DG / ANS / 2021.....

الرقم: / وود / م ع /

12 DEC 2021

Avis d'infirmité

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale du Sang informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par la consultation N° 19/2021 relatif à l'acquisition du matériel médicale pour le compte de l'Agence Nationale du Sang, est déclaré infructueux.

La Directrice Générale